



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, M. Alexandre ALVES, M. Alain LABESCAT, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, M. Thibaud LABORDE-GANNE, Mme Martine CAVAILLOLE, Mme Aimeline REY BETHBEDER, M. Sylvain CAZENAVE.

Pouvoirs : Mme MARQUE-ROUSSEAU à Mme CAVAILLOLE, Mme Géraldine DANTIN à Mme Aimeline REY BETHBEDER.

Secrétaire de séance : M. CAZENAVE Sylvain.

1 - Vote du PV de la séance du 25 octobre 2022

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

2 - Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 25 octobre dernier est effectué.

Le pont de Lacq est fermé jusqu'à la mi-mars. Une conférence de presse de presse vient de se tenir à la CCLO sur ce point.

La 1^{ère} conférence intercommunale des maires qui a pour objet de travailler sur le dossier du PLUI vient de se tenir.

Le budget 2023 de la CCLO sera prochainement voté.

Un règlement du service de collecte doit être prochainement adopté. Les déchets biodégradables ne pourront plus à partir de 2024 être déposés dans les ordures ménagères.

La société M2I a inauguré sa nouvelle unité de production.

Des investissements conséquents vont être effectués par TORAY et par ALPHA-CHITIN.

Le bilan du PLH vient d'être effectué. Un nouveau est en cours d'élaboration. Les communes sont invitées à faire remonter les projets en matière d'habitat.

3 - Affaires scolaires

a) Projet de verdissement de l'école

La Fondation VERTEX se propose de soutenir financièrement la commune pour son projet de refroidissement de la cour de l'école (plantation d'arbres, installation de films sur les fenêtres, ventilation des locaux, plantations sur la verrière...) en allouant à la commune une subvention de 5 500 €. La commune pourra être accompagnée dans ses réflexions sur ce dossier par le cabinet d'études d'une entreprise locale.

b) Noël des enfants

L'Association des parents d'élèves a mis en œuvre un marché des enfants le 04 décembre dernier qui a eu un réel succès.

Un point sur le Noël des enfants du 09 décembre organisé par les communes de Lacq et d'Urdès avec la participation de l'Association des Parents d'élèves a été effectué.

c) Compte rendu du conseil d'école

Le compte rendu du dernier conseil d'école est effectué. Les effectifs de la rentrée 2023-2024 seront stables. La situation sera malheureusement plus que critique à la rentrée 2024-2025.

L'école d'Urdès participera au dispositif Paris 2024.

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité ont été approuvés.

Les élections de parents d'élèves viennent de se dérouler.

L'Association des Parents d'Elèves se propose d'organiser les manifestations suivantes :

- Vide-greniers,
- Marche avec ramassage des déchets en collaboration avec les foulées de Lacq,
- Restitution des travaux des élèves le 30/06.

Un courrier de remerciements sera adressé à la Présidente de l'Association de l'APE au regard de l'ensemble des actions effectuées. Un détecteur de présence doit être mis en place à l'entrée de l'école.

Un système d'ouverture à distance avec visiophone doit être installé.

Le personnel communal effectuera un recyclage aux gestes de 1ers secours.

Les bénévoles de la bibliothèque assureront de nouveau le prêt de livres auprès des enfants de l'école.

Un cycle natation sera mis en place.

d) Programmation culturelle

Un point sur le projet de programmation culturelle de l'année 2023 est réalisé.

4 - Finances

a) Attribution de compensation versée par la CCLO

Le montant de l'Attribution de Compensation versé par la CCLO est confirmé suite à la mise en place du pacte financier. Par contre, son montant sera impacté par le transfert de la compétence planification urbaine auprès de l'intercommunalité.

b) Décision modificative 4

La décision modificative 4 au budget primitif de la commune de Lacq qui impacte les deux sections est validée.

c) Attribution de subventions 3

Une subvention à la Banque Alimentaire ainsi qu'à une subvention qui vient en aide aux Ukrainiens seront allouées.

d) Autorisation de mandatement avant vote du budget 2023

Préalablement au vote du budget primitif, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice. Les restes à réaliser n'étant pas suffisants, le conseil autorise le vote de dépenses nouvelles afin de permettre d'assurer la continuité des mandatements avant le vote du budget primitif 2023.

Pour ce qui est du fonctionnement, il est rappelé que l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

e) Tarifs communaux

La commune est de plus en plus sollicitée concernant la mise à disposition de ses salles. Il est décidé de :

- Revaloriser les tarifs de la mise à disposition de la salle des associations et de la salle des jardins d'Elisa pour les formations,
- D'instaurer une caution « énergie »,
- D'imposer le recours aux services d'une entreprise de nettoyage pour les entreprises extérieures utilisant la salle du Vieux Chêne.

f) Participation travaux d'extension de réseau

La collectivité est appelée à financer partie du coût d'extension du réseau électrique concernant l'alimentation des terrains classés en zone U au niveau du PLU.

5 - Personnel

a) Plan de formation mutualisé

Le conseil décide de valider le plan de formation mutualisé proposé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

b) régime indemnitaire

Une réflexion concernant le régime indemnitaire est en cours. Un dossier vient d'être déposé auprès du CDG 64 pour examen en Comité Technique Intercommunal.

6 - Projets en cours

a) Salle des sports

Les travaux ont été réceptionnés. La commune va bénéficier d'une subvention de 55 000 € au titre de la DETR. Un filet a été installé sur l'aire de basket. Les tirefonds ont été changés. Des infiltrations subsistent sur l'aire de basket et au Trinquet. Certaines plaques translucides seront condamnées pour essayer de régler ces difficultés.

b) Centre médical

Les travaux ont été réceptionnés. Une réflexion est en cours concernant les tarifs d'occupation, les recherches de spécialistes en lien avec SANTAT et M. GARCIA. Mme LACOSTE a décidé d'arrêter son activité d'infirmière libérale.

c) Projet de stade

L'ensemble des travaux a été réceptionné. Le changement de la pompe d'arrosage s'impose au regard de son état, le réseau d'irrigation de l'ASA n'étant mis en œuvre que de juin à fin septembre.

Le devis de clôture des jeux a été validé.

La demande de classement a été déposée auprès de la Fédération Française de Football.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Syndicat Territoire d'Energies.

d) Aménagement d'espaces publics

Suite à consultation, l'offre de la société l'Ami des jardins a été retenue pour assurer les plantations au droit du parking de l'école.

e) Commune nouvelle

L'étude financière concernant la commune nouvelle va être lancée en décembre au vu du projet de compte administratif.

7 - Urbanisme

a) Révision allégée PLU n° 2

La CCLO est désormais compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Afin de permettre à TotalEnergies de créer deux champs de photovoltaïque, une modification du PLU doit être engagée. La CCLO doit engager cette procédure. Le permis de construire concernant la résidence La Caminade (ancien presbytère) vient d'être déposé.

8 - Environnement

a) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement non collectif 2022

Le rapport présenté par le Syndicat Gave et Baïse et concernant les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif a été approuvé.

b) Convention de servitude Arkéma

Le conseil a validé la signature de la convention de servitude avec Arkéma. Une contrepartie de 6 000 € sera versée à la commune.

c) Dossier de déclaration

RETIA vient de déposer un dossier en préfecture concernant le démantèlement d'ouvrages dans le cours d'eau La Houn de las Hadès.

9 - Questions diverses

a) Basket

Un point sur l'organisation mise en œuvre est effectué. Ce dossier est géré par Mme Rey Bethbeder (loges) et les services (places pour les administrés).

b) ONF

Les services de l'ONF viennent de transmettre le plan d'aménagement pour les 5 années à venir qui est validé.

Il est également proposé d'effectuer une coupe de bois dans la saligue.

c) Sobriété énergétique

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. Du fait de l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe en Europe et du manque de disponibilité du parc nucléaire, la France fait face à une tension sur nos approvisionnements en gaz et en électricité.

Cette situation nous incite à réduire de manière accélérée notre consommation d'énergie pour passer l'hiver dans les meilleures conditions. Cela implique de changer nos comportements pour éviter les coupures d'électricité et permettre à l'économie de continuer à fonctionner...

Pour accélérer ce mouvement, le gouvernement a lancé un plan de sobriété énergétique en juin 2022, avec l'obligation pour les collectivités et les entreprises de baisser leur consommation énergétique.

La commune de Lacq a déjà engagé des actions en matière de consommation responsable, avec le passage à la LED de l'éclairage des stades et de la salle des sports et en menant des actions de plantations d'arbres. Elle souhaite accentuer ce mouvement en mettant en place une série de mesures

pour identifier des sources d'économies d'énergies, lutter contre les mauvaises habitudes et le gaspillage et valoriser les « écogestes ».

A savoir : pour la commune de Lacq, la hausse des prix de l'énergie, pourrait représenter un surcoût de 300 % sur le budget de fonctionnement.

Voici les principales mesures qui sont mises en place. D'autres actions pourraient venir selon l'évolution de la situation.

Eclairage public :

Un abaissement de puissance sera réalisé entre 21h00 et 6h00 sur la RD 817. Un abaissement crépusculaire sera généralisé par la CCLO sur les routes secondaires et les quartiers résidentiels. En parallèle, seules les illuminations de Noël LED seront installées mais pour une durée plus limitée.

Consignes de chauffage dans les bâtiments communaux :

L'offre de chauffage sera ajustée au plus près des besoins d'utilisation dans les équipements municipaux.

En période d'occupation, il sera ainsi maintenu :

À 20 degrés dans les écoles, la garderie, la cantine en période d'occupation scolaire. A l'école les couloirs ne seront pas chauffés.

À 19 degrés dans les salles utilisées (mairie, salles des fêtes, salle Les Jardins d'Elisa, Maison Pour Tous, Maison de la Nature). Pour ce qui des salles des fêtes, lors de leur mise à disposition un relevé des index sera effectué respectivement lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie. Une comparaison sera effectuée avec une consommation normale des salles en période hivernale. Une caution chauffage sera mise en place. Elle pourra être encaissée en cas de consommation excessive.

Au sortir des salles, les utilisateurs seront invités à baisser le chauffage et à éteindre l'électricité.

Economies réalisées : 1° de chauffage en moins c'est 7% d'économie sur la consommation.

Eclairage du stade :

Le temps d'éclairage des stades sera optimisé et défini avec les associations concernées.

Divers :

La commune va s'équiper de boîtiers de gestion intelligente dans ses chaufferies afin de pouvoir gérer à distance et au plus près des besoins d'ici 2023.

d) Passerelle

Un point sera effectué concernant respectivement la problématique de la passerelle et la grange Lafitte.

e) Dates à retenir :

- Vendredi 09 décembre 2022 : Noël des enfants,
- Le mercredi 14 décembre 2022 : repas du personnel,
- A partir du 19 décembre 2022, distribution des colis de Noël,
- Le 06 janvier 2023 : vœux à 18h00,
- Le samedi 21 janvier 2023 : repas du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Didier REY



